

RAPPORT N° 99/7-12
au Conseil Municipal

OBJET

MANDAT D'ETUDES
POUR L'ACCOMPAGNEMENT URBAIN DU BOULEVARD SUD
CRAC 1998

La Convention de Mandat d'études approuvée par le Conseil Municipal lors de la séance du 19 décembre 1997, a été signée par la Commune de Saint-Denis et la SODIAC le 26 avril 1998 et a été reçue en Préfecture le 18 mai 1998.

L'année 1998 a vu la signature, le 27 juillet, d'un Avenant n° 1 au marché d'études passé entre la Ville et DEVILLERS et Associés le 15 août 1998, par lequel la SODIAC intervient comme Mandataire de la collectivité dans l'exécution dudit marché.

Ce marché a été établi en référence à l'Article 314 du Code des Marchés Publics qui dans le cadre d'une procédure d'études de définition concurrente, lancée en 1995 par la collectivité, a abouti en juillet 1996 à la désignation par le Conseil Municipal de Christian DEVILLERS comme lauréat de la procédure.

De mai à décembre 1998, les études ont porté sur la section U2/ Source et sur l'interface entre la section Foucherolles/ CERF et l'aménagement des terrains du CERF pour l'accueil du Parc Technologique de La Réunion.

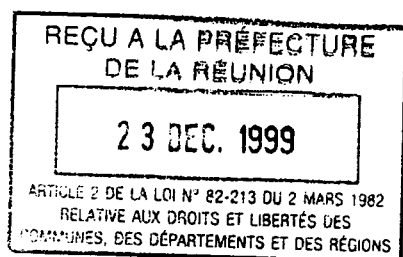
Des missions ponctuelles ont été conduites sur les thèmes suivants : implantations d'activités de services le long du Boulevard, l'aménagement de l'ilot Monthyon et le stationnement à la hauteur de la CGSS.

Les études engagées l'ont été conformément aux objectifs définis dans la Convention d'études ainsi que dans l'enveloppe financière prévisionnelle indiquée audit document.

Ceci étant porté à votre connaissance, je vous demande de vous prononcer sur le Compte Rendu Annuel au Concédant au 31 décembre 1998.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 99/7-12
du Conseil Municipal
en séance du mardi 14 décembre 1999**

OBJET

**MANDAT D'ETUDES
POUR L'ACCOMPAGNEMENT URBAIN DU BOULEVARD SUD
CRAC 1998**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment l'Article 254 ;

Vu le Mandat d'études approuvé par le Conseil Municipal en séance du 19 décembre 1997, signé par la Commune le 26 avril 1999, reçu en Préfecture le 18 mai 1999 ;

Vu le RAPPORT N° 99/7-12 du Maire ;

Sur le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

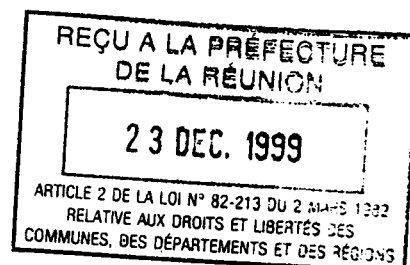
Vu l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC 1998) relatif au Mandat d'études pour l'accompagnement urbain du Boulevard Sud.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 DEC. 1999

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**



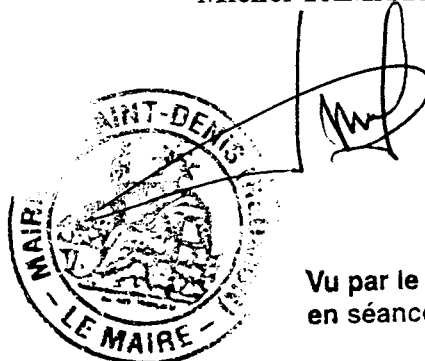
VILLE DE SAINT-DENIS

MANDAT D'ETUDES POUR L'ACCOMPAGNEMENT URBAIN DU BOULEVARD SUD

COMPTE RENDU ANNUEL AU CONCEDANT AU 31 DECEMBRE 1998

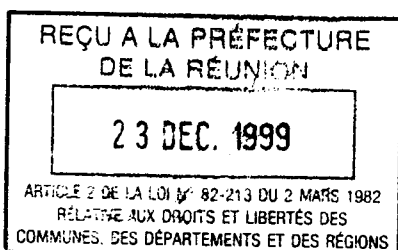
Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du mardi 14 décembre 1999
et annexé à la Délibération n° 99/7-12

LE MAIRE
Michel TAMAYA



ANNEXE AU RAPPORT N°
99/7-1

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 14 DEC. 1999



DONNEES ADMINISTRATIVES ET CONTRACTUELLES

- Convention de Mandat d'études

Conseil Municipal du 19 décembre 1997

Délibération n°

Date de signature : 26 avril 1998

Date de réception en Préfecture : 18 mai 1998

Date d'effet : 28 mai 1998

Date d'expiration : 12 mois à compter du 18 mai 1998

- Avenant n° 1 à la Convention de Mandat d'études

Conseil Municipal du 15 octobre 1999

Délibération n°

Date de signature :

Date de réception en Préfecture :

Date d'effet :

Date d'expiration : 1 an à partir de la notification de l'acte

ETAT D'AVANCEMENT

I. L'année 1998 a vu :

- 1) La passation d'un marché d'études urbaines avec DEVILLERS Associés SARL - Projets Urbains - 22 Rue Neuve des Boulets - 75011 PARIS.

La procédure a été la suivante.

- Par Délibérations des 22 juillet et 6 octobre 1995, la Commune de Saint-Denis a lancé une procédure d'études de définition concurrentes - en application de l'Article 314 du Code des Marchés Publics, afin de disposer d'un concepteur qui soit garant de la cohérence du projet urbain lié au Boulevard Sud.

Cette procédure permet, sans nouvelles mises en concurrence, de conduire avec l'auteur de la solution retenue, tous marchés de prestations intellectuelles ou un marché de maîtrise d'œuvre ultérieur si le choix du lauréat est fait après avis d'une Commission composée comme un Jury de Concours.

Dans le cadre de cette procédure, la Commission-Jury a auditionné le 11 juillet 1996 les quatre équipes sélectionnées pour mener les études de définition.

Le 12 juillet, après avoir entendu le rapport de la Commission Technique et après en avoir délibéré la Commission-Jury a désigné comme lauréat Christian DEVILLERS assisté de Vincent MARNIQUET.

- Par Délibération du Conseil Municipal du 24 juillet 1996, la Commune de Saint-Denis a désigné Christian DEVILLERS, lauréat des études de définition pour l'aménagement urbain du Boulevard Sud.
- Le 15 avril 1998, en conséquence de ce qui précède, la Commune de Saint-Denis a passé un marché d'études urbaines avec DEVILLERS Associés SARL.

- 2) Commande d'un plan périmétrique au 1/200ème avec indication des bâtiments, des arbres, et mise en place parcellaire de l'îlot compris entre les Rues Monthyon, Mazagran, des Manguiers et Ruisseau des Noirs au Cabinet J. Claude MECHY.
- 3) Décision du Conseil Municipal le 30 octobre 1998 de lancer la procédure de concertation préalable pour l'aménagement de l'îlot Monthyon, conformément à l'Article L300-2 du Code de l'Urbanisme.

La concertation a eu lieu du 18 novembre 1998 au 5 février 1999, et le bilan a été présenté au Conseil Municipal du 26 février 1999.

II. Les rapports qui ont été remis par le Cabinet DEVILLERS durant l'année 1998 sont les suivants :

- 25 MAI 1998 Foucherolles/ CERF. Prescriptions réglementaires.
1 plan au 1/500ème. Cahier A3 horizontal.
- 25 MAI 1998 Aménagement de l'Ilot Monthyon.
Cahier A3 horizontal.
- 18 JUIN 1998 Section Foucherolles/ CERF.
Nouveau plan au 1/500ème.
Modifications des prescriptions réglementaires.
- 11 JUILLET 1998 Identification des secteurs d'aménagement du Boulevard Sud.
1 plan au 1/2000ème de U2 à la Rivière des Pluies.
Cahier A3 horizontal.
- 2 OCTOBRE 1998 Plan de Référence. Document provisoire.
Propositions U2/ Source.
Cahier A3 horizontal.
- 16 NOVEMBRE 1998 Implantations des stations-service le long du Boulevard Sud.
Cahier A3 horizontal.
- 16 NOVEMBRE 1998 Vanille/ Université/ Prima/ CERF.
Cahier A3 horizontal.

PERSPECTIVES

Durant l'année 1999, s'est poursuivie la remise de documents et leur examen, d'une part au titre d'une information et des échanges au sein du NOABS (Noyau Opérationnel d'Aménagement du Boulevard Sud) qui regroupe les représentants des partenaires maître d'ouvrage du projet routier (Région, Commune, Département, DDE, équipe de conception) -chaque réunion du NOABS ayant fait l'objet d'un compte rendu exhaustif diffusé aux partenaires et participants aux travaux-, d'autre part au titre de réunions spécifiques avec les représentants de la Commune de Saint-Denis.

C'est ainsi qu'ont été remis :

22 JANVIER 1999	Vauban/ Champ-Fleuri. Cahier A3 horizontal.
15 MARS 1999	Aménagement de l'Ilot Monthyon. Projet de dossier de création/ réalisation de la ZAC. Panneau axonométrique de l'ensemble.
25 MARS 1999	Prima/ CERF Etude de faisabilité de l'implantation d'un multiplex.
15 AVRIL 1999	Plan de référence. Aménagement du secteur Source/ Mazagran. Plan au 1/500ème.
15 AVRIL 1999	Plan de référence. 1 plan au 1/2000ème de U2 à la Rivière des Pluies.
19 AVRIL 1999	Sections Source/ Mazagran/ Doret. Cahier A3 horizontal.
21 MAI 1999	Plan de référence. Section Sainte-Clotilde. (ZAC II Moufia - Ilot 1 compris). Cahier A3 horizontal.
21 MAI 1999	Plan de référence. Aménagement des franges du Boulevard Sud. Section ZAC II Moufia/ carrefour Foucherolles. Plan au 1/500ème.

2 JUILLET 1999	Plan de référence. Gimart/ Lory. Carrefour Foucherolles. Cahier A3 horizontal.
2 JUILLET 1999	Plan de référence. Gimart/ Lory. Plan au 1/1000ème.
26 JUILLET 1999	Source/ Mazagran. Capacité constructible le long du Boulevard Sud. Relogement des habitants des barres SIDR, Rue de la Source. Plan au 1/1000ème. Cahier A3.
20 SEPTEMBRE 1999	Plan de référence. Synthèse/ Document provisoire. Cahier A3.

En avril 1999, un cahier A3 regroupant et ordonnant les propositions formulées à cette date, a fait l'objet d'une diffusion auprès de l'ensemble des services de la Ville de Saint-Denis qui ont fait remonter les observations et avis.

La prochaine et dernière étape sera la remise en février 2000 du rapport de synthèse plan de référence, à titre de projet, et la formulation définitive du rapport après décision de la Collectivité.

Il est à noter que les plans ont été fournis sous forme de disquette ou de CD-R, dont un exemplaire remis au Service du Plan.

BILAN FINANCIER ET PLAN DE FINANCEMENT

La traduction financière de l'opération de mandat d'études Boulevard Sud se définit par les éléments suivants :

A. La Convention de Mandat d'études prévoit :

1- Le remboursement des dépenses

Levés topographiques	390 000 F HT
Etudes du plan de référence	925 000 F HT
Etudes de sols	80 000 F HT
Etudes de VRD	100 000 F HT
Etudes diverses (impact, levés de bâtiments)	50 000 F HT
soit un coût global approximatif de	1 545 000 F HT
soit	1 698 775 F TTC

2- Rémunération de la Société

Elle est fixée forfaitairement à 450 000 F HT, soit 492 750 F TTC.

Elle est appelée au fur et à mesure de l'avancement des études du plan de référence.

B. Dépenses engagées au 31 décembre 1998

Le marché d'études DEVILLERS SARL s'élève à 958 904 F HT, soit 1 050 000 F TTC.

394 622 F TTC ont été réalisés en 1998.

Le solde à réaliser à l'issue de la mission au premier trimestre 2000 sera de 129 777,33 F TTC.

Il est à noter que si le marché est légèrement supérieur à la provision de la Convention qui est de 925 000 F HT, soit 1 012 875 F TTC (+ 37 125 F TTC), cet écart n'a pas de conséquence au niveau du bilan de l'opération, nombreuses autres dépenses n'ayant pas été nécessaires et de fait non engagées.

Le coût des études topographiques engagées en 1998 (par le Cabinet MECHY) s'est élevé à 19 710 F TTC.

Les dépenses de conception de panneaux pour la concertation préalable à l'aménagement de l'îlot Monthyon sont de 14 782,50 F TTC.

L'ensemble des dépenses aux tiers pour l'année 1998 s'élèvent à 442 206,64 F auxquelles il convient de rajouter 1 806,46 F de frais financiers (préfinancement par la Société des dépenses), ce qui porte le montant des dépenses à 444 013,10 F TTC pour l'année 1998.

La SODIAC a facturé sa rémunération à hauteur de 197 100 F TTC.

Bilan financier et plan de financement * CRAC au 31.12.98

Le reste à réaliser se calcule automatiquement. Si vous le rentrez manuellement il génère un écart qui se calcule automatiquement dans la colonne écart puis dans nouveau bilan

SODIAC		Études urbaines Boulevard Sud				115		JFC											
PRD NOVEMBRE 99		N° Op4.		IAGO		JFC													
Désignation	KF TTC	Montant der. bilan approuvé	TOTAL CUMULE 31/12/98	Réalisé 30/08/99	Reste à réaliser 9 à 12/99	PREV TOTAL 1 999	TOTAL CUMULE 30/12/99	PREVISIONS ANNEE 2000	1 er TRI 2000	2 ème TRI 2000	3 ème TRI 2000	4 ème TRI 2000	TOTAL 2 000	TOTAL CUMULE 30/12/00	PREVIS. 2 001	PREVIS. 2 002	RESTEA REALISER 2003et +	ECARTS Nouv-Der	MONTANT NOUVEAU BILAN
DEPENSES		1 637	395	394	131	526	920	175					175	1 095			542	0	1 637
1 Etudes preoperationnelles						0	0						0	0			0	0	0
2 Acquisitions et frais sur Acqui.						0	0						0	0			0	0	0
3 Participations et taxes						0	0						0	0			0	0	0
4 Travaux infra. primaires						0	0						0	0			0	0	0
5 Travaux infra. secondaires						0	0						0	0			0	0	0
6 Equipements superstructure						0	0						0	0			0	0	0
7 Travaux divers						0	0						0	0			0	0	0
8 Etudes, Honoraires, BET						0	0						0	0			0	0	0
9 Assurance construction						0	0						0	0			0	0	0
10 Autres dépenses rémunérables (divers)						0	0						0	0			0	0	0
11 Autres dépenses non rémunérables		55	48	22	0	22	70	78	50				128	198			-143	0	55
12 Frais financiers sur emprunt						0	0						0	0			0	0	0
13 Frais/Produits financiers de C.T.			2	12	0	12	14						0	0			-14	0	0
Sous-total C.O.		1 692	444	428	131	560	1 004	253	50				303	1 306			386	0	1 692
Frais Financiers de C.T. à 6%						60	0	0	0				0	0			0	0	0
20 Hono. sur acquisitions						0	0	0	0				0	0			0	0	0
21 Hono. Sté proportionnels / 0,0%		0	0	0	0	0	0	0	0				0	0			0	0	0
23 Hono. Sté Forfait de gestion						0	0	0	0				0	0			0	0	0
24 Hono. Sté clôture opération						0	0	0	0				0	0			0	0	0
25 Hono. Forfait		450	180	158	90	248	428	23	23				23	450			0	0	450
Sous-total honoraires		450	180	158	90	248	428	23	23				23	450			0	0	450
TVA sur Honoraires		43	17	15	9	24	41	2	2				2	43			0	0	43
TOTAL DEPENSES		2 185	641	601	230	831	1 472	277	50				327	1 799			385	0	2 185
RECETTES																			
60 Remboursement de travail TTC		2 185			1 230	1 230	1 230	520	50				570	1 800			385	0	2 185
62 Subventions						0	0	0	0				0	0			0	0	0
Subventions						0	0	0	0				0	0			0	0	0
61 Participations Collectivités						0	0	0	0				0	0			0	0	0
67 Autres Participations privées						0	0	0	0				0	0			0	0	0
68 Produits de gestion						0	0	0	0				0	0			0	0	0
TOTAL RECETTES		2 185	0	0	1 230	1 230	1 230	520	50				570	1 800			385	0	2 185
TRESORERIE						0	0	0	0				0	0			0	0	0
Solde de tresorerie		0	-641	-601	1 000	399	-242	243	0				243	0			0	0	0
Solde Cumulé		0	-641	-1 242	-242	-242	-242	0	0				0	0			0	0	0
INSCRIPTIONS BUDGETAIRES																			
en KF																			
TTC																			
60 Remboursements Collectivité		2 185	0	0	1 230	1 230	1 230	520	50				570	1 800			385	0	2 185
62b Subventions		0	0	0	0	0	0	0	0				0	0			0	0	0
Subventions		0	0	0	0	0	0	0	0				0	0			0	0	0
TOTAL PARTICIP. COLLEC.		2 185	0	0	1 230	1 230	1 230	520	50				570	1 800			385	0	2 185
Subventions						0	0	0	0				0	0			0	0	0
Subvention						0	0	0	0				0	0			0	0	0
68b Produits de gestion						0	0	0	0				0	0			0	0	0
TOTAL RECETTES COMMUNE		0	0	0	0	0	0	0	0				0	0			0	0	0

COMMENTAIRES BILAN

Les dépenses 1998 sont conformes aux prévisions.

Compte tenu de la date à laquelle le CRAC de 1998 est présenté, on peut signaler que l'achèvement de la mission s'effectuera au premier trimestre de l'an 2000 et que le bilan actualisé prévoit outre le solde de la mission.

La prise en compte :

- d'études de sols et la mise en place d'un piézomètre sur l'Ilot Monthyon pour 31 656,45 F TTC ;
- d'une mission d'expertise pour l'estimation d'une cession de droit de bail pour un local commercial situé dans le périmètre de l'Ilot Monthyon (succession RAMAYE) ;
- d'une somme de 2 499,29 F TTC de dépenses diverses (tirages de documents et enregistrement d'une promesse de vente) ;
- 100 000 F TTC de provision pour tirage de dossiers définitifs du plan de référence ;
- 25 000 F TTC pour l'élaboration du diagnostic de l'ensemble des réseaux de la bande d'étude «Cœur de Ville» du Boulevard Sud : état existant ainsi que projets de modifications et/ ou de renforcement liés au projet routier.

En fin de mission, 386 000 F TTC de dépenses prévues à la Convention, devraient rester «disponibles».

La Commune aura supportée une dépense totale de 1 800 000 F TTC.